

Séance du 08 mars 2022 à 18h30

Procès- verbal – compte- rendu

Date de la convocation : 1^{er} mars 2022
Nombre de conseillers en exercice : **15**

Présents :

Mesdames et Messieurs : Christian BARON, Sébastien RAUDIER, Claude BRIGAUD, Philippe DEVAULT, Jean-Marc VERRHIEST, Agathe JOFFRE, Nicolas DION, Nadine DELANNE, Francis DAILLY, Cécile FILLAULT, Marie-Christine BREJAUD, Sabine CHARBONNIER, Steven OTTAN, Christophe MOULIN

Absents excusés : Mme Sandra HOGUILLARD a donné procuration à Christian BARON

Secrétaire de séance : Claude BRIGAUD

Délibération n°2022-07

Travaux de la salle polyvalente – Plan de financement

Le conseil municipal vote le plan de financement suivant :

Montant total HT des travaux	26 520.23€
Subvention DETR (50%)	13 260.11€
Subvention FAR (25%)	6 630.05€
Autofinancement	6 630.07€

Délibération n°2022-08

Adoption de la nomenclature M57

Le conseil municipal décide de la mise en place de la nomenclature M57 à compter du 1^{er} janvier 2023.

Délibération n°2022-09

Attribution des subventions 2022 aux associations

Le conseil municipal vote les subventions 2022 aux associations comme suit.

Il est à noter que chaque représentant d'association, élu au conseil municipal, n'ont pas pris part au vote :

ASSOCIATIONS	MONTANT ATTRIBUE	OBSERVATION	VOTE
Tennis club de Diors	13 800€		11 pour / 1 contre / 2 abstentions
Club de pétanque	500€		A l'unanimité
Football club de Diors	22 000€	Sous réserve de fournir le document manquant.	7 pour / 4 contre / 3 abstentions
Familles rurales - gym douce	450€		A l'unanimité
Familles rurales - Marche	360€		A l'unanimité
Familles rurales - Gym	1030€		A l'unanimité
Club informatique	500€		A l'unanimité
Comité des fêtes	3500€		14 pour
Anciens combattants	350€	Sous réserve de la continuité de l'association après l'assemblée générale du 19 mars 2022.	14 pour / 1 abstention
Souvenir Français	400€		A l'unanimité
Jeunesse Diorsaise	Pas de demande		

Le conseil municipal a décidé en outre d'attribuer la somme de **9 500€** à l'école municipale.

Délibération n°2022-10

Mise en place des 1607 heures

En raison de journée de solidarité, les agents de la commune effectueront au choix :

* 7 heures supplémentaires par an

* cession d'une journée de RTT

Cette décision est applicable à compter du 1^{er} janvier 2022.

Délibération n°2022-11

Adhésion au POLT

La commune décide de ne pas adhérer au POLT.

Délibération n°2022-12

Gestion intercommunale du parc de vidéoprotection

Le conseil municipal émet un avis favorable à l'adhésion à la gestion intercommunale du parc de vidéoprotection.

Délibération n°2022-13

Adhésion fonds d'aide aux jeunes en difficulté

Le conseil municipal a décidé d'adhérer au fonds d'aide aux jeunes en difficulté porté par le Département à raison de 30.80€ pour 2022.

Délibération n°2022-14

Autorisation d'engagement de dépense avant le vote du budget

Le maire est autorisé à mandater en section d'investissement l'achat d'une plaque et d'un four le logement sis 8/3 rue des Tilleuls.

QUESTIONS DIVERSES

* Mme JOFFRE explique avoir participé à une réunion sur la biodiversité à l'issue de laquelle une étude floristique et faunistique sera réalisée. Une réunion de présentation de ce projet se tiendra à la salle des fêtes de Diors le 12 avril 2022, à 17h00.

* Le contrat d'assurance du personnel va augmenter en raison de l'évolution de la garantie « Décès ».

* les permanences pour les bureaux de vote sont établies. Monsieur le maire insiste sur le fait qu'il est nécessaire que tous les élus soient présents.

* Le CCAS se réunira le 21 mars prochain.

* une conférence sur la cybercriminalité se tiendra le 23 mars prochain.

* proposition d'ouverture d'un commerce à Diors.

Séance levée à 21h30.